Saint-Pancrace
720m-2150m
Savoie

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Roger BLANC-COQUAND, Maire

Présents Brigitte VIOLA, Sophie MONNOIS, Richard DOMPNIER, Jean-Michel MESCAM, Christophe VALLOIRE, Noémie KURA, Serge MICHEL
Excusés : Benoit TRUCHET donne procuration à Christophe VALLOIRE
Hassan BEN MANSOUR donne procuration Sophie MONNOIS

Date de Convocation : 10/09/2020 **Date d'affichage** : 10/09/2020
Nombre de conseillers :
En Exercice : **10** Présents : **8** Votants : **10**

Election du Secrétaire de séance : Sophie MONNOIS
Approbation du Compte-rendu des séances du 10/08/2020 :
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu des séances du 10/08/2020 : Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION SUR LE REVERSEMENT DE LA DOTATION TOURTISTIQUE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

par le biais des attributions de compensation en référence au rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 25 juin 2019

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) **s'est réunie en date du 25 juin 2019** pour préciser la répartition et le reversement de la dotation touristique aux communes concernées au titre de l'année 2019 par le biais des attributions de compensation. **Pour 2020, les montants sont inchangés** par rapport au reversement de 2019.

Monsieur le Maire précise par ailleurs avoir été destinataire de ce rapport.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a approuvé, à la majorité des deux tiers, lors de sa séance du 10 juillet 2020, le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2020 aux communes par le biais des attributions de compensation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 25 juin 2019.
- APPROUVE le reversement de la dotation touristique au titre de **l'année 2020** aux communes par le biais des attributions de compensation selon les montants précisés ci-après :

	Reversement aux communes
VILLAREMBERT – LE CORBIER	520 550
FONTCOUVERTE – LA TOUSSUIRE	229 560
SAINT SORLIN D'ARVES	73 119
SAINT JEAN D'ARVES	71 850
Total	**895 079**

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CURE

Le bâtiment de la Cure est composé de deux appartements ; celui situé au rez de chaussée est actuellement vacant depuis cinq ans et a été déclaré insalubre par les agences de location du fait de sa forte humidité générée par les remontées capillaires et le manque de VMC ne permettant pas à l'air de circuler et donc de le renouveler.
Cette remise en état permettra à la Commune de remettre à la location cet appartement de 53 m2 Néanmoins la toiture d'origine donne aussi des signes de faiblesses et nécessite sa rénovation totale ainsi que son isolation et celle des combles.

.
Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 55 593 € HT
Le conseil Municipal prend connaissance du plan de financement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet
- **Approuve** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 55 593 HT
- **Approuve** le plan de financement
- **Demande à la Préfecture** dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2020 une subvention pour la réalisation de cette opération
- **Demande au Département** au titre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes) une subvention pour la réalisation de cette opération
- **Demande à la Région au titre du Bonus Relance 2020/2021** une subvention pour la réalisation de cette opération
- **Autorise** Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INVESTISSEMENT DU VEHICULE DE DENEIGEMENT

L'engin de déneigement actuel **type « UNIMOG MERCEDES »** entre dans sa vingtième année et compte tenu de son ancienneté, des réparations sont régulièrement nécessaires et faites dans l'urgence et sont onéreuses : Il convient donc de le renouveler.
Le coût de l'investissement : engin + accessoires s'élève à 112 100 € HT
Le conseil Municipal prend connaissance du plan de financement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet
- **Approuve** le coût de l'investissement pour un montant de 112 100 HT
- **Approuve** le plan de financement
- **Demande à la Préfecture** dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2020 une subvention pour la réalisation de cette opération
- **Demande au Département** au titre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes) une subvention pour la réalisation de cette opération
- **Autorise** Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Renouvellement DEMANDE DE SUBVENTION au FDEC - Programmation 2021 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS AUX BOTTIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux secs aux Bottières auprès du Conseil départemental au titre du FDEC – programmation 2021 concernant la **Tranche 3.**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :
► **Autorise** Monsieur le Maire à déposer le renouvellement de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du **FDEC pour la programmation 2021**

Renouvellement DEMANDE DE SUBVENTION au FDEC Programmation 2021 - RESEAUX ORANGE AUX BOTTIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDEC – programmation 2021 pour l'enfouissement **des réseaux ORANGE** aux Bottières concernant :

- La **Tranche 3**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :
► **Autorise** Monsieur le Maire à déposer le renouvellement de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du **FDEC –programmation 2021 pour la tranche 3**

Renouvellement DEMANDE DE SUBVENTION au FDEC- Programmation 2021 ENFOUISSEMENT DU RESEAUX D'EAUX PLUVIALES AUX BOTTIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la demande de subvention pour l'enfouissement du réseau d'eaux pluviales aux Bottières auprès du Conseil départemental au titre du FDEC – programmation 2021 concernant la **Tranche 3 -**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :
► **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un renouvellement de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du **FDEC pour la programmation 2021.**

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'URGENCE AUX COLLECTIVITES COVID19

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dernières mesures adoptées par l'Assemblée Départementale pour répondre aux problèmes d'urgence auxquelles ont dû faire face les Collectivités Territoriales depuis le 16 mars 2020.
Ainsi le Département a mis en place le fonds d'urgence COVID 19 pour les Collectivités afin de les aider à financer les achats de gel hydro alcoolique, produits désinfectants et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics dans le respect des gestes barrières.
Le montant de la subvention maximum par collectivité est déterminé en fonction du nombre d'habitants permanents soit 1 000 € pour la Commune de Saint Pancrace.
Ainsi les dépenses réalisées pourront être subventionnées à hauteur de 80%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** le soutien financier du Département au titre du Fonds d'Urgence aux collectivités COVID 73
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION AVEC LE SERVICE INFOMATIQUE DE LA 3CMA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne d'engager une démarche de structuration de ses services visant d'une part l'autonomie de fonctionnement et d'autre part la création de services communs portés par **l'EPCI permettant d'ouvrir un certain nombre de services fonctionnels aux communes membres**.

Dans un contexte financier contraint, le principe de la mutualisation des services constitue un outil ambitieux et solidaire pour améliorer l'efficience de l'action publique et favoriser à terme des économies d'échelle ; les systèmes d'informations ont été identifiés comme objectif prioritaire dans le traitement des besoins de mutualisation.
Les communes membres pourront adhérer par convention, un socle technique et d'ingénierie commun est défini dans la convention.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention et après avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve** la convention entre la Commune de Saint Pancrace et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, concernant l'adhésion au service commun « service des systèmes d'information »
► **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

DELIBERATION DES TARIFS DE SECOURS SUR PISTES SOREMET 2021/2021

Le Conseil Municipal a l'unanimité :
►**Approuve** les tarifs d'évacuation des blessés du ski sur le domaine skiable LA TOUSSUIRE – LES BOTTIERES applicables pour la saison hivernale 2020-2021 :

1ère catégorie	: front neige :	75.00 €
2ème catégorie	: Zone rapprochée :	366.00 €
3ème catégorie	: Zone éloignée :	599.00 €
4ème catégorie	: Hors-piste :	1 527.00 €
5ème catégorie	:	
	► Coût / heure pisteur secouriste	76.00 €
	► Coût / heure dameuse	359.00 €
	► Coût / heure motoneige	64.00 €
	► Coût / heure véhicule 4x4	51.00 €

LISTE ELECTORALE NOMINATION DELEGUES

Du fait du renouvellement général des conseillers municipaux, Monsieur le Préfet nommera par arrêté la commission de contrôle de chacune des Communes.

Conformément à l'article L19 du code électoral, ces personnes doivent être électrices sur la liste principale ou complémentaire, les délégués et leurs suppléants ne doivent être ni élus, ni agents de la Commune ou d'une commune membre de l'EPCI.

Elle est nommée pour 3 ans et elle est composée :
►d'un Conseiller Municipal titulaire et d'un suppléant
►d'un délégué du Préfet et son suppléant
►d'un délégué du Président du Tribunal Judiciaire et d'un suppléant

- Pour rappel est titulaire Conseil Municipal : **Jean-Michel MESCAM**
  Suppléant **: Benoit TRUCHET**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de nommer :

- Délégué du Préfet **: Jean-Pierre TRUCHET**
  Suppléant : **Noël CHAMPIER**

- Délégué représentant le Président du Tribunal Judiciaire : **Jean Louis RAYMOND**
  Suppléant : **Remy DOMPNIER**

DESIGNATION REPRESENTANTS A LA COMMISSION « ACTIVITES PLEINE NATURE » du SIVAV

Le conseil municipal après avoir délibéré a désigné à l'unanimité,

Désigne comme représentants à la commission « ACTIVITES PLEINE NATURE » du **SIVAV :**

▶ **Denis CANEVALI**
▶ **Evan VIOLA**

QUESTIONS DIVERSES

1. Bulletin municipal : l'imprimerie SALOMON a établi un devis pour la mise en page et l'impression du bulletin municipal qui paraîtra en janvier 2021.
   Des encarts publicitaires seront proposés aux entreprises qui veulent communiquer par ce biais.

2. Prolifération des chats sur le territoire communal :
   Face à la prolifération actuelle des chats, M. le Maire a rencontré la présidente de l'association Régul'Matous. Celle-ci nous a proposé de bénéficier d'un coût réduit (30EUR) pour la stérilisation et vaccination des chats, d'ici la fin de l'année. Le conseil municipal accepte cette proposition, dans la limite de 300 EUR (10 chats). L'association nous fournira des cages-pièges. Merci aux habitants de ne plus nourrir les chats errants, afin que nous puissions les capturer !

3. Demandes de subventions d'associations diverses : la commune étudiera seulement les demandes de subventions provenant d'associations communales ou ayant un lien avec la commune (ex : club des sports)

4. Emplois jeunes : le recours à des emplois jeunes cet été a été un succès. Merci aux jeunes qui se sont portés volontaires. Des détails sur les travaux qu'ils ont effectués seront donnés dans le bulletin municipal. Nous appelons d'ores et déjà les volontaires à se manifester pour l'année prochaine !

5. Déchets verts : la « déchetterie » est ouverte depuis le 15/09. Nous vous attendons les mercredis entre 16h30 et 19h30. Merci de vous référer au règlement de la déchetterie, affiché en Mairie, sur le site et repris sur le site Internet de la commune (rubrique Environnement).

6. Des travaux sont envisagés dans le bureau de la secrétaire de Mairie : remplacement de l'ancienne porte en bois, actuellement condamnée, par une baie vitrée. Ceci permettra :
   -une augmentation de la luminosité de la pièce
   -amélioration de l'isolation thermique
   -isolation phonique
   Le conseil municipal approuve cette idée, et demande l'établissement d'un devis.

7. Corvée de végétalisation du Lac du Lou : les végétaux ont été commandés, et nous vous rappelons que cette corvée aura lieu le samedi 10 octobre. Des invitations seront envoyées aux associations et affichées. Merci d'avance aux bénévoles !

Ainsi fait et délibéré en séance à Saint Pancrace, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Roger BLANC-COQUAND